

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 70 (1978)
Heft: 10

Artikel: Le congrès de l'Union syndicale suisse
Autor: Troxler, Ferdinand
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385935>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le congrès de l'Union syndicale suisse

Richard Müller, nouveau président de l'USS ; pour la première fois une femme – Helga Kohler – est appelée à la vice-présidence. Une conception syndicale de la politique énergétique et une réforme des structures sont mises au point. La politique économique et sociale, la formation professionnelle et l'éducation font l'objet de résolutions importantes.

Ce sont quelques-uns des points saillants du 44^e congrès ordinaire qui s'est déroulé du 26 au 28 octobre à Lugano en présence de quelque cinq cents délégués et invités, parmi lesquels: Alfred Bussey, président du Conseil national; le conseiller fédéral Fritz Honegger; H.-P. Tschudi, ancien conseiller fédéral; Otto Kersten, secrétaire général de la Confédération internationale des syndicats libres (USL); Mathias Hinterscheid, secrétaire général de la Confédération des syndicats européens (CES); Elda Canonica, la compagne du regretté président Ezio. Au cours d'une courte cérémonie, le congrès a rendu hommage à sa mémoire et à celle des disparus. On ne peut rappeler ici que quelques noms: Ernest Wüthrich, Hermann Leuenberger, Hans Düby, Hans Oprecht. L'orchestre de Radio-Lugano (dont tous les exécutants sont membres de la VPOD) a accompagné cette cérémonie.

Le congrès a eu pour toile de fond une situation économique qui se dégrade sensiblement et l'augmentation quotidienne de licenciements et du chômage partiel. Aussi le nouveau président, Richard Müller, l'a-t-il qualifié de

congrès des temps difficiles.

Il a souligné avec force que les causes de l'aggravation générale de la situation: la hausse du franc, l'intensification de la concurrence ne sont pas des réalités inéluctables, sur lesquelles nous n'aurions pas de prise. Parmi ces causes, il a dénoncé au premier chef les folles spéculations financières des multinationales, des banques, des millionnaires et des milliardaires. Leurs agissements déterminent plus fortement – chez nous et ailleurs – le cours des choses

que tout ce que peuvent dire ou faire des gouvernements démocratiquement élus. Des milliers de travailleurs suisses risquent de grossir les rangs des chômeurs, qui se chiffrent par millions en Europe occidentale. «Quel est donc ce système économique, s'est-il écrié, dont le sort dépend des richissimes voleurs qui se vouent à la spéculation? ce système livré aux manipulations des aventuriers des multinationales et de la finance internationale, de ceux qui, d'un simple coup de téléphone ou de télex, déplacent des milliards, sans souci des travailleurs que leurs froides décisions condamnent au chômage?»

La Suisse du travail est menacée

C'est d'autant plus absurde et révoltant que les travailleurs suisses figurent parmi les plus qualifiés du monde et maîtrisent des technologies de pointe. Et pourquoi ce potentiel de connaissances et de savoir-faire est-il si gravement menacé? «Parce qu'au gré d'un chaos économique à l'échelle du monde, notre franc est devenu une valeur-refuge, un objet de la spéculation. Sa montée a catapulté nos prix à l'exportation et un coup très dur a été porté à notre capacité de concurrence.»

Une Mecque financière

Mais cette expansion excessive du système bancaire et financier suisse s'est poursuivi en marge de la démocratie. Les décisions ont été et sont prises par un petit groupe de ploutocrates. Ce scandale doit cesser. Nous ne pouvons accepter de subir plus longtemps les conséquences de décisions prises à huis-clos par les puissants, de décisions sur lesquelles nous n'avons pas de prise. Elles touchent non seulement les travailleurs, mais aussi nombre d'employeurs. Il est donc temps que ces derniers s'interrogent sur la force que confère la solidarité, se persuadant que «seule une vraie collaboration avec les travailleurs peut permettre l'action commune que les circonstances exigent: aujourd'hui et demain. Mais cette coopération signifie participation. Elle signifie aussi que les travailleurs doivent prendre une conscience plus claire d'eux-mêmes et de leur pouvoir, affirmer non seulement leur volonté de coopérer et de participer mais tout aussi hautement leur volonté de lutter pour imposer cette nécessaire participation...»

Les syndicats, a poursuivi Richard Müller, ne sauraient cependant se cantonner dans la défensive. «Ils doivent poursuivre leur effort pour renforcer la justice sociale et en étendre le champ: pour développer les assurances sociales, réduire la durée du travail, augmen-

ter la durée des vacances, inscrire la participation dans la constitution, dans la loi et dans les faits; imposer l'égalité de rémunération des hommes et des femmes; promouvoir une formation professionnelle conforme aux exigences d'aujourd'hui et de demain...» Enfin, dans l'optique d'une

stratégie de l'avenir

«il faut se convaincre mieux de la nécessité de mettre au service de l'homme et d'un avenir meilleur une croissance économique qui multiplie encore tant de choses nuisibles à la collectivité. La recherche fiévreuse et cynique du profit le plus rapide et le plus élevé doit cesser d'être le facteur déterminant de la production. Ce qui doit être déterminant, c'est le critère de l'utilité sociale et du bien commun.»

Cette vision n'est pas utopique: c'est le fruit de la raison, d'une raison qui doit être combative pour s'imposer. S'il est un lieu où elle doit se manifester, c'est dans notre mouvement syndical. Certes, il a avant tout pour tâche de tirer le meilleur parti pour les travailleurs du système économique présent. Mais ce n'est pas là toute sa vocation. Pour que la raison l'emporte, il doit s'employer à former mieux encore ses membres, à stimuler leur esprit critique afin qu'ils puissent élever leur voix et la faire mieux entendre. «Etre syndicaliste, c'est être un citoyen capable de critiquer ce qui doit l'être. L'action syndicale est une action politique. L'Union syndicale a un poids politique: celui que lui confèrent des centaines de milliers de travailleurs organisés.»

Cet exposé longuement applaudi, le président l'a conclu en ces termes: «Les syndicats ont été et restent les artisans d'une Suisse plus juste et plus humaine. Nous voulons poursuivre dans cette voie, secouer les tièdes et les résignés. Tous ensemble – travailleurs des secteurs privé et public, hommes et femmes, jeunes et vieux – nous sommes l'avenir de la Suisse.»

Les élections

Pour la première fois, c'est un congrès qui avait à élire le président et les trois vice-présidents de l'USS. Jusqu'à maintenant, cette compétence appartenait à la Commission syndicale. Au candidat présenté par le Comité syndical – Richard Müller – la Fédération suisse des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie (FTMH) avait opposé son vice-président André Ghelfi, afin que les délégués aient la faculté de choisir. 240 bulletins ont été déposés, dont 9 blancs. Richard Müller a obtenu 149 voix et André Ghelfi 71. Onze bulletins ont désigné d'autres collègues. La lutte a été loyale. En

acceptant son élection, Richard Müller a tenu à relever que Ghelfi aurait été aussi qualifié que lui pour occuper cette fonction et qu'il faut savoir gré à la FTMH d'avoir permis une véritable élection. Il a ajouté que le congrès n'a pas désigné un «boss» et que les décisions continuent d'appartenir aux organes statutaires.

Les deux vice-présidents en fonction: André Ghelfi et Edouard Anderhub (président de la FTCP) ont été réélus par acclamations. Pour remplacer Richard Müller, jusqu'à maintenant vice-président, les délégués ont élu à l'unanimité et par acclamations une femme: Helga Kohler, présidente de la Commission féminine de l'USS. Le congrès a ainsi manifesté la volonté d'élargir les possibilités d'action des femmes au sein du mouvement syndical et leur participation au sein des organes statutaires. La nouvelle vice-présidente a remercié avec charme et modestie au nom des femmes syndiquées. «Toutes espèrent que cette décision donnera une nouvelle impulsion au recrutement des travailleuses, une nouvelle impulsion à la promotion économique et sociale de la femme et au syndicalisme dans son ensemble.»

La conception de l'énergie

L'acceptation de diverses propositions soumises au congrès par la VPOD a pour effet une rédaction plus rigoureuse de la conception USS de l'énergie soumise au congrès par le Comité syndical. L'un des amendements acceptés vise en particulier à ce que «les centrales nucléaires et les dépôts de déchets atomiques ne soient *pas installés contre la volonté des populations concernées*» tandis que le projet du comité formulait une condition moins stricte: «- l'implantation de centrales nucléaires et de dépôts de déchets doit être déterminée compte tenu de la volonté populaire et des intérêts régionaux.» La différence est évidente: selon la nouvelle formule, c'est la population directement concernée qui, dotée d'un droit de veto, tranche en dernier lieu; selon la formule du Comité, cette décision devait appartenir à l'autorité qui accorde la concession. La VPOD a donné à entendre que ce droit de veto est un «ultime frein de sécurité». Elle a relevé que si les deux premières conditions posées par l'USS à un développement ultérieur de la production nucléaire d'électricité sont remplies (solution préalable du problème de l'entreposage des déchets et administration rigoureuse de la preuve que la demande ne peut pas être couverte d'autre manière), la résistance des populations concernées diminuera ou même cessera.

Les autres amendements sont de moindre portée; les uns déplacent certains accents, d'autres visent à plus de précision. La conception ainsi révisée a été acceptée à une forte majorité. Une commission en mettra encore la rédaction au point.

Lors de l'examen de *la résolution sur la politique de l'énergie*, le congrès a accepté une proposition VPOD visant à interdire pendant quatre ans au moins la construction des centrales projetées de Kaiseraugst, Graben, Rüthi et Verbois. Une proposition de la Fédération suisse des typographes étendant ce blocage des travaux aux centrales en construction de Gösgen et de Leibstadt a été rejetée. Une proposition du cartel de Bâle-Ville préconisant la suspension pendant quatre ans au moins de toute construction de centrales nucléaires a subi le même sort.

Le Comité syndical avait renoncé à proposer un moratoire, l'état présent de l'approvisionnement en énergie engageant à conclure – compte tenu des centrales de Gösgen et de Leibstadt en voie d'achèvement – qu'aucune nouvelle autorisation de construire ne paraissait nécessaire au cours des prochaines années. Il estimait que la révision de la loi atomique, qui institue un meilleur régime d'autorisation, écarte la nécessité d'un moratoire. Les adversaires de la loi ayant néanmoins lancé le référendum, la résolution votée par le congrès donne mandat à l'USS de soutenir cette révision partielle.

Le congrès, après avoir abordé l'initiative atomique qui sera soumise au peuple en février prochain s'est prononcé à une forte majorité pour la liberté de vote, ce qui signifie que chaque fédération est libre de formuler elle-même sa propre recommandation. Au cours d'un premier vote, la proposition de la FST visant à engager l'USS à soutenir l'initiative a réuni 120 voix et la proposition contraire du Comité 91. La majorité qualifiée des deux tiers n'a été atteinte ni pour l'une, ni pour l'autre de ces propositions.

La réforme des structures

L'issue des débats est, certes, décevante pour beaucoup. Elle améliore cependant sur nombre de points la situation existante, notamment *dans le domaine de l'éducation*. La Suisse romande – pour laquelle un responsable du travail éducatif sera engagé – cessera d'être traitée en parente pauvre; une meilleure coordination est désormais assurée entre les fédérations et la CEO. Sur le plan des *cartels syndicaux cantonaux*, l'engagement d'un secrétaire USS spécialement chargé de coordonner mieux leur action et de la stimuler garantira une efficacité plus grande. La constitution de secrétariats communs à deux ou plusieurs cartels dans les régions où le taux de syndicalisation est encore faible, ainsi qu'une révision du financement des cartels seront abordées au cours d'une seconde étape. *L'information syndicale* sort également améliorée de ce congrès, et cela bien que le projet initial ait été très fortement réduit. Le congrès a décidé la publication d'une page hebdomadaire USS qui sera

encartée dans les journaux syndicaux romands et alémaniques. Des possibilités de développement restent ouvertes. Un bulletin destiné aux sections, aux secrétariats locaux, aux cartels et aux fédérations renforcera l'information interne.

Le congrès a réaffirmé les objectifs de l'unité syndicale et de l'évolution vers la fédération d'industrie. D'autres décisions concernent les dispositions qui régissent l'affiliation à l'USS d'autres organisations de travailleurs et le droit de libre passage d'un membre de l'une des fédérations affiliées à une autre.

En liaison avec la réforme des structures, le congrès a révisé divers articles des statuts. Le président et les vice-présidents seront désormais élus par le congrès. La Commission syndicale devient: assemblée des délégués et le Comité syndical: Comité directeur. Une révision du programme de travail sera soumise au congrès du centenaire en 1980.

* * *

Sept résolutions

Le congrès a voté diverses résolutions dont les textes sont reproduits dans le présent numéro de la *Revue*. Elles marquent la route qu'entend suivre l'Union syndicale au cours des prochaines années. Le congrès a aussi examiné et discuté une centaine de propositions; pour la majeure partie d'entre elles, il a suivi la recommandation du Comité syndical.

Ce congrès a été un congrès d'intense travail. Quelques mots le caractérisent: Solidarité, tolérance, clairvoyance, confiance et combativité.

Ferdinand Troxler